

DECISION N° 60 /2010

portant délégation de signature
des attestations indiquant l'objet des réceptions (accueil des personnalités, déjeuners de travail, etc.)

Le directeur général de l'Institut géographique national,

Vu le décret n° 81-505 du 12 mai 1981 modifié relatif à l'Institut géographique national,

Vu la circulaire n° B-2E-94 du 24 septembre 1992 relative à l'assouplissement des règles relatives aux frais de représentation et de réception, notamment son paragraphe 3,


Vu le décret du 6 mars 2008 portant nomination de M. Patrice PARISÉ, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur général de l'Institut géographique national,

DECIDE :

Art. 1er – Délégation est donnée à M. François BRUN, directeur général adjoint, Mme Françoise TUCHMAN, secrétaire générale, M. Michel LE PAPE, secrétaire général adjoint, Mme Véronique LEHIDEUX, directrice de la communication, MM. Marc SANDRIN, directeur commercial, Daniel HOREL, directeur des ressources humaines, Jacques POULAIN, directeur technique, Hervé LE MEN, directeur chargé de la maîtrise d'ouvrage déléguée de service public, Michel KASSER, directeur de l'Ecole nationale des sciences géographiques, Alain PERRET, directeur de la production, Jean-Michel NATAF, directeur de l'édition, François CHIRIE directeur délégué des activités internationales et européennes, Philippe CAMPAGNE, directeur de la défense et de l'espace à l'effet de signer les attestations indiquant l'objet des réceptions (accueil des personnalités, déjeuners de travail, etc.), telles que prévues au paragraphe 3 de la circulaire du 24 septembre 1992 susvisée.

Art. 2 - La décision n° 397/2009 du 21 septembre 2009 portant délégation de signature est abrogée.

Fait à Saint-Mandé, le 21 JAN 2010


Patrice PARISÉ

Diffusion :
Conseil de direction
Secrétariats pour diffusion aux intéressés
CF (2)
DG/Archives